

tous les revenus du Chapitre ; il y aura dans l'intérieur du Chapitre dix-neuf maisons ou emplacements pour les dix-neuf chanoinesses prébendées.

Madame la Doyenne lève un préciput annuel de la somme de six cents livres ; madame la chantre un de cent livres ; madame la secrète aussi un de cent livres.

A la mort des père, mère, frères ou sœurs d'une chanoinesse vivante, il sera célébré une grande messe chantée par le Chapitre ; la dame parente paiera la rétribution.

Il y aura douze dames non prébendées et plus anciennes en brevets qui participeront aux rétributions de l'église : ce qui fait le nombre de trente-deux, y compris Madame la Doyenne qui en prend deux.

E. RÉVÉREND DU MESNIL.

